

## Restaurant scolaire

### POUR LA DEMI-PENSION

#### Les élèves arrivant au lycée Benjamin Franklin

---

Fournir à l'inscription (ou adresser le plus tôt possible par courrier)

- Un chèque de **46.30 €** : 1 carte à 3,50 € + 10 repas à 4,28 €
- Une photo d'identité

Libeller le chèque à l'ordre de :

- AGENT COMPTABLE LYCEE BENJAMIN FRANKLIN

Identifier chèque et photo en portant au dos les mentions suivantes :

- Nom, prénom, classe demandée par l'élève

#### Les élèves déjà scolarisés au lycée qui possèdent une carte

---

Fournir à la réinscription (ou adresser le plus tôt possible par courrier)

- Un chèque de **42,80 €** (10 repas)
- Libeller le chèque à l'ordre de :
  - AGENT COMPTABLE LYCEE BENJAMIN FRANKLIN
- **Identifier chèque et photo en portant au dos les mentions suivantes :**
  - Nom, prénom, classe demandée par l'élève + **n° de carte**



**Pour accéder au restaurant scolaire à la rentrée 2021,  
Il faut acheter un minimum de 10 repas.**

# Service d'Hébergement et de Restauration

Cette note vous précise :

1. Les conditions générales.
2. L'internat.
3. L'accès au self.
4. Les aides éventuelles.

## 1. Les conditions générales.

Une carte à code barre est délivrée à tous les élèves souhaitant déjeuner au lycée. Le coût de la carte est de 3,50 €. Cette carte est personnelle et sera valable pour toute la scolarité au lycée.

En cas de vol ou de perte de la carte, l'élève doit avertir immédiatement le service intendance afin de faire opposition. Une nouvelle carte vous sera remise contre la somme de 3,50 € et le solde des repas y sera transféré automatiquement. Une carte cassée et réparée avec du ruban adhésif reste souvent bloquée dans la borne. Toute carte en mauvais état doit être changée par l'achat d'une nouvelle carte.

Horaires :



Le petit déjeuner est servi de	6 h 45 à 7 h 45
Le déjeuner est servi de	11 h 15 à 13 h 15
Le dîner est servi de	18 h 30 à 19 h 30

## 2. L'internat.

**Prix de la carte : 6 € en cas de perte ou de détérioration.**

Les frais de l'internat font l'objet d'un forfait annuel payable par trimestre. Il faut attendre l'avis adressé aux familles en début de trimestre pour procéder au règlement.

Le forfait couvre l'ensemble des prestations : petit-déjeuner, déjeuner, dîner, du lundi matin au vendredi midi et nuitées correspondantes.

Le tarif annuel 2021 est de **1927,38€**.

La facturation se divise en 3 trimestres inégaux. Les tarifs dans le tableau sont donnés à titre indicatif, les tarifs définitifs étant votés chaque année en octobre par la Région Centre-Val-de-Loire.

	Septembre Décembre	Janvier Mars	Avril Juin
Pour tous les internes	749,54 € (2021)	642,46 € (2022)	535,38 € (2022)

### 3. L'accès au self pour les demi-pensionnaires et les externes.

#### Elèves entrant pour la première fois au self.

Tous les nouveaux élèves qui souhaitent déjeuner au restaurant scolaire devront verser à l'inscription ou par courrier un chèque correspondant à l'achat de la carte (3,50 €) et à un minimum de 10 repas à 4,28 €, soit un chèque de :

Soit un chèque de	46,30 €	10 repas + 1 carte
Soit un chèque de	67.70 €	15 repas + 1 carte
Soit un chèque de	89.10 €	20 repas + 1 carte
Soit un chèque de	110,50 €	25 repas + 1 carte

Le chèque bancaire ou postal sera établi à l'ordre de :

- **Agent Comptable Lycée Benjamin Franklin.**

Il comportera au dos :

- **Nom et prénom de l'élève.**
- **Classe ou spécialité demandée.**



Il sera obligatoirement accompagné d'une photo d'identité portant au dos le nom, prénom de l'élève et adressé à :

**Lycée Benjamin Franklin**  
**Agence comptable**  
**B.P. 2049**  
**45010 Orléans Cedex 1**

#### Elèves déjà inscrits au lycée et possédant une carte.

Votre carte est toujours valable. Il vous est demandé de veiller à ce que votre solde ne soit pas nul. Vous pouvez adresser un chèque correspondant à un nombre de repas, comme par exemple :

5 repas	21,40 €	10 repas	42.80 €
15 repas	64,20 €	20 repas	85.60 €

#### Rechargement de la carte en cours d'année.

Au moment du passage aux bornes, il est possible de contrôler le nombre de repas restant sur la carte, c'est pourquoi lorsque vous voulez recharger votre carte il vous est demandé de tenir compte d'un délai de 2 à 3 jours.

- Vous pouvez déposer vos chèques dans la boîte aux lettres du bureau de l'intendance à tout moment de la journée.
- ou payer en espèces au bureau en respectant les horaires suivants :  
Les lundis, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 7h30 à 12h30.

**Pour éviter tout retard dans la vente des repas, vérifiez que :**

- **Le montant du chèque correspond à un multiple du prix d'un repas (4,28 € jusqu'au 31 décembre 2021).**
- **Le chèque est bien libellé au nom de l'Agent Comptable Lycée BENJAMIN FRANKLIN, avec au dos nom et prénom, classe et n° de carte de self.**

Conseils :

Il est recommandé de déposer les chèques sans enveloppe et de prévoir un chargement des cartes une fois par mois.

Pour le troisième trimestre il est demandé de prévoir le nombre de repas à prendre jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les repas non utilisés pourront servir l'année suivante pour les élèves poursuivant leur scolarité.

## **PETIT DEJEUNER (demi-pensionnaires et externes).**

A l'initiative des élèves, le lycée a ouvert la possibilité d'un petit déjeuner de 7 h à 7 h 40 pour les demi-pensionnaires et externes qui arriveraient tôt au lycée.

Tous les élèves souhaitant le prendre devront avoir une carte de self et acheter un minimum de 5 petits déjeuners. Le prix est de **1,28 €** (soit 6,40 € les 5).

Les élèves qui n'ont pas de carte peuvent en acheter une au prix de **3,50 €**.

## **4. Les aides aux familles.**

- Le **paiement échelonné** à demander en début de trimestre à l'Agent Comptable qui donnera ou non son accord.
- Une **aide** prenant en charge tout ou partie des frais peut être accordée par le fonds social lycéen ou par le fonds social régional sur décision de la commission compétente. La demande doit être faite auprès de l'assistante sociale du lycée.
- Une **bourse de lycée** peut être demandée en début d'année. Les dossiers doivent être retirés au bureau de l'intendance jusqu'au 6 juillet 2021 puis du 2 septembre au 21 octobre 2021.
- Pour les étudiants, la demande de bourse se fait auprès du CROUS.

